

« Et déjà ont, lesdits traîtres, baillé et délivré audit d'Angleterre les villes, places et forteresses qu'ils tenaient en leur obéissance et fait faire serment aux habitants d'icelles de lui dorénavant obéir. Et pour parvenir à leur damnable intention, ont mené et mènent de jour en jour mondit seigneur, qui est en tel état comme chacun sait, devant les places et forteresses qui se tiennent en bonne obéissance vers lui et nous, et par tels moyens, s'efforcent d'avoir le surplus de cette seigneurie.

« A quoi, à l'aide de Notre-Seigneur et des bons et loyaux vassaux, sujets de ce royaume, que pour ce faisons mettre sus de toutes parts, nous avons bien volonté de contester. Et, à ce faire, sommes du tout disposé de employer notre propre personne soit par bataille et journée assignée soit autrement.

« Espérant, en Dieu notre Créateur et en notre bonne et juste querelle, en venir à bonne conclusion.

« Chers et bien amés, Dieu soit garde de vous.

« Ecrit en notre chastel de Chinon le 20^e jour de juillet.

« Charles (12). »

En 1423, le nouveau règne s'ouvre par le revers de Crevant sur Yonne : l'armée de mercenaires que le gouvernement royal a fait venir d'Écosse et d'Espagne se laisse mettre en pièces sous les murs de cette ville par les Anglais (31 juillet 1423).

« Chers et bien amés, écrit le Roi, nous avons la nouvelle comment les Anglais, nos ennemis, ont eu aucune des-

(12) Lettre du 11 juillet 1421. Arch. de Lyon. AA, 22. C. Guigue. *Registres consulaires de la Ville de Lyon*, page 191.